

Vie à 2 mais je suis proprietaire

Par sugar, le 27/09/2010 à 12:26

Bonjour,

bonjour,

actuellement proprietaire de ma maison, mon ami va 'ici quelque mois vivre avec moi, nous ne sommes ni marié, ni pacsé, on va vivre pour le moment en concubinage.

je voulais savoir si en cas de séparation il peut se retourner contre moi, et me demander des dommages et interets.

bien sure il ne participera pas au loyer,ni à taxe foncière mais plutot aux courses, factures (edf gdf...).

merci pour votre réponse et conseils

Par mimi493, le 27/09/2010 à 13:51

Non, il n'aura aucun droit sur la maison.

Par sugar, le 28/09/2010 à 12:08

merci pour ta reponse